

TELUS CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(NON VÉRIFIÉ)

30 SEPTEMBRE 2006

États consolidés intermédiaires des résultats

(non vérifié)

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 210,7 \$	2 062,8 \$	6 426,4 \$	6 056,0 \$
CHARGES D'EXPLOITATION				
Exploitation	1 245,8	1 221,5	3 654,3	3 476,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 5)	12,5	1,6	59,9	18,4
Amortissement des immobilisations corporelles	325,8	335,6	1 000,2	996,4
Amortissement des actifs incorporels	57,5	73,6	168,3	214,1
	1 641,6	1 632,3	4 882,7	4 705,6
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	569,1	430,5	1 543,7	1 350,4
Autres charges, montant net	4,0	7,1	17,9	9,1
Coûts de financement (note 6)	116,6	144,8	371,1	451,4
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	448,5	278,6	1 154,7	889,9
Impôts sur les bénéfices (note 7)	126,5	86,9	261,3	263,2
Part des actionnaires sans contrôle	2,4	1,6	7,1	4,9
BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE	319,6 \$	190,1 \$	886,3 \$	621,8 \$
BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (note 8)				
– De base	0,94 \$	0,53 \$	2,57 \$	1,74 \$
– Dilué	0,92 \$	0,53 \$	2,54 \$	1,72 \$
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE	0,275 \$	0,20 \$	0,825 \$	0,60 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION				
– De base	341,4	356,8	345,2	358,3
– Dilué	346,0	361,7	348,8	362,1

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés intermédiaires des bénéfices non répartis

(non vérifié)

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Période de neuf mois	
	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	849,7 \$	1 008,1 \$
Bénéfice net	886,3	621,8
	1 736,0	1 629,9
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(284,5)	(215,6)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 15 f)	(376,5)	(398,4)
Ajustement pour achat d'attributions d'options sur actions n'excédant pas leur juste valeur	2,1	—
Ajustement du traitement fiscal des éléments imputés directement aux bénéfices non répartis	16,1	—
Excédent du produit des bons de souscription utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus	—	(2,0)
SOLDE À LA FIN (note 15)	1 093,2 \$	1 013,9 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

(en millions)	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	— \$	8,6 \$
Placements à court terme	98,8	—
Débiteurs (notes 11, 17 b)	739,7	610,3
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	49,0	103,7
Stocks	144,0	138,8
Frais payés d'avance et autres (note 17 b)	237,2	154,7
Tranche à court terme de l'actif de couverture reporté (note 14 b)	5,6	—
Tranche à court terme des impôts futurs	—	226,4
	1 274,3	1 242,5
Immobilisations, montant net (note 12)		
Immobilisations corporelles et autres	7 457,2	7 339,4
Actifs incorporels amortissables	551,9	637,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,3	2 964,6
	10 975,4	10 941,5
Autres actifs		
Frais reportés (note 17 b)	979,6	850,2
Placements	32,9	31,2
Écart d'acquisition (note 13)	3 192,3	3 156,9
	4 204,8	4 038,3
	16 454,5 \$	16 222,3 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	25,4 \$	— \$
Créditeurs et charges à payer (note 17 b)	1 405,0	1 393,7
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	12,9	—
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif (note 5)	59,3	57,1
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 17 b)	571,0	571,8
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 14)	1 378,4	5,0
Tranche à court terme du passif de couverture reporté (note 14 b)	186,4	—
Tranche à court terme des impôts futurs	119,3	—
	3 757,7	2 027,6
Dette à long terme (note 14)	3 407,6	4 639,9
Autres passifs à long terme (note 17 b)	1 330,5	1 635,3
Impôts futurs	948,5	1 023,9
Part des actionnaires sans contrôle	22,3	25,6
Capitaux propres (note 15)	6 987,9	6 870,0
	16 454,5 \$	16 222,3 \$

Engagements et passifs éventuels (note 16)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	319,6 \$	190,1 \$	886,3 \$	621,8 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	383,3	409,2	1 168,5	1 210,5
Impôts futurs	146,3	89,2	284,8	284,2
Rémunération à base d'actions	14,2	10,3	35,3	21,2
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(1,5)	(0,3)	(4,4)	0,8
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(28,8)	(30,1)	(104,3)	(89,8)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces (note 5)	(1,2)	(5,7)	2,2	(19,0)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	3,9	(3,6)	12,5	(3,9)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17 c)	(265,4)	34,4	(224,4)	83,8
Retrèes liées aux activités d'exploitation	570,4	693,5	2 056,5	2 109,6
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépenses en immobilisations (notes 4, 12)	(423,9)	(263,0)	(1 203,2)	(944,9)
Acquisitions	(25,0)	—	(44,5)	(29,4)
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	6,9	0,1	14,9	3,5
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(9,0)	(0,4)	(20,4)	(8,7)
Sorties liées aux activités d'investissement	(451,0)	(263,3)	(1 253,2)	(979,5)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	37,2	56,3	82,9	200,3
Dividendes aux actionnaires	(93,8)	(71,7)	(284,5)	(215,6)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 15 f)	(119,7)	(233,1)	(600,7)	(663,5)
Émission de titres de créance à long terme (note 14)	499,0	0,3	1 341,8	4,7
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (note 14)	(448,9)	(1,0)	(1 064,4)	(21,3)
Paiement partiel au titre du passif de couverture reporté (note 14 b)	—	—	(309,4)	—
Dividendes versés par une filiale à la part des actionnaires sans contrôle	—	—	(3,0)	(7,9)
Autres	—	—	—	(1,2)
Sorties liées aux activités de financement	(126,2)	(249,2)	(837,3)	(704,5)
SITUATION DE TRÉSORERIE				
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	(6,8)	181,0	(34,0)	425,6
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	(18,6)	1 141,1	8,6	896,5
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	(25,4) \$	1 322,1 \$	(25,4) \$	1 322,1 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE				
Intérêts (versés) (note 17 c)	(13,0) \$	(12,2) \$	(297,6) \$	(319,1) \$
Intérêts reçus	0,6 \$	9,3 \$	23,9 \$	34,4 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement [note 7]) reçus (payés), montant net	(0,6) \$	2,9 \$	94,4 \$	22,2 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

30 SEPTEMBRE 2006

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

Intention de se réorganiser sous forme de fiducie de revenu

En septembre 2006, la société a annoncé son intention de se réorganiser intégralement sous forme de fiducie de revenu. À ce moment-là, la conversion devait s'effectuer selon un plan d'arrangement établi en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) sous réserve de l'approbation d'au moins 66 2/3 % des votes exprimés par les porteurs de titres de la société lors d'une assemblée extraordinaire prévue initialement en janvier 2007. Une circulaire d'information décrivant la réorganisation ainsi que le plan d'arrangement proposé devait initialement être envoyée aux actionnaires de la société en décembre 2006 à des fins d'approbation. Outre l'approbation exigée de la part des actionnaires de la société, la réorganisation serait conditionnelle à un certain nombre d'autres conditions incluant toutes les approbations des organismes de réglementation et des tribunaux nécessaires.

Le 31 octobre 2006, le ministre fédéral des Finances a annoncé un nouveau plan fiscal qui aura une incidence sur le niveau d'imposition futur des fiducies de revenu et des sociétés. L'application du nouveau plan fiscal du gouvernement fédéral viserait à réduire l'efficacité fiscale des fiducies de revenu cotées en Bourse. La société évalue actuellement les incidences de ce développement inattendu sur sa réorganisation envisagée.

À la suite de l'annonce du ministre fédéral des Finances, il n'existe aucune garantie en ce moment que la société procédera à cette conversion envisagée en fiducie de revenu, ni qu'elle obtiendra, si elle procède à cette dernière, toutes les approbations et les consentements requis ou recherchés aux fins de la conversion et, le cas échéant qu'elle les obtienne d'ici la date mentionnée ci-dessus; par conséquent, il n'y a aucune certitude qu'elle sera en mesure de mener à bonne fin la conversion.

Notes complémentaires	Description
Application générale	
1. Mode de présentation des états financiers intermédiaires	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires.
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus à venir qui pourraient avoir une incidence sur la société.
3. Instruments financiers	Tableau récapitulatif et revue sommaire des instruments financiers, y compris leurs justes valeurs.
Éléments portant sur les états consolidés des résultats	
4. Information sectorielle	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.
5. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	Historique et revue sommaire des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.
6. Coûts de financement	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature.
7. Impôts sur les bénéfices	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée.
8. Montants par action	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe.
9. Rémunération à base d'actions	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés.
10. Avantages sociaux futurs	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe.

Notes complémentaires	Description
Éléments portant sur les bilans consolidés (suite)	
11. Débiteurs	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe.
12. Immobilisations	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations.
13. Écart d'acquisition	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition.
14. Dette à long terme	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe.
15. Capitaux propres	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités.
16. Engagements et passifs éventuels	Revue sommaire des passifs éventuels, des garanties, des réclamations et des poursuites.
Autres	
17. Renseignements financiers supplémentaires	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
18. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société.

1 mode de présentation des états financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont dressés suivant les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Certains chiffres correspondants du trimestre antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du trimestre considéré. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent tous les ajustements (de nature récurrente) qui sont, de l'avis de la société, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

L'expression « société » désigne TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

2 faits nouveaux concernant les conventions comptables

a) Résultat par action : convergence avec les normes internationales d'information financière

Résultat par action : Il se peut qu'à compter de l'exercice 2006 de la société, les modifications proposées aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») sur le calcul et la présentation du résultat par action (chapitre 3500 du *Manuel de l'ICCA*) pourraient avoir été appliquées à la société. En juillet 2006, le manuscrit présentant les modifications actuelles proposées a été retiré et une annonce a été faite à l'effet qu'un exposé-sondage portant sur les normes comptables internationales serait publié d'ici la fin de 2006.

Convergence avec les normes comptables internationales : Au début de 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront alignés progressivement sur les normes de présentation de l'information financière internationales (« IFRS »). En 2006, le Conseil des normes comptables devrait élaborer et publier un programme détaillé de mise en œuvre qui s'étendra sur une période de transition prévue d'environ cinq ans. Comme cette initiative d'alignement en est à ses balbutiements à la date des présents états financiers consolidés intermédiaires, il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette initiative, le cas échéant, sur la société.

b) Résultat étendu

Les nouvelles recommandations de l'ICCA pour la comptabilisation du résultat étendu (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*), pour la constatation et la mesure des instruments financiers (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*) et pour les couvertures (chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliquent à partir de l'exercice 2007 de la société. Dans le cas précis de la société, les règles transitoires applicables à ces chapitres exigent la mise en œuvre au début d'un exercice. La société n'appliquera pas ces recommandations durant l'exercice 2006. La notion de résultat étendu aux fins des PCGR du

Canada consistera à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la valeur des instruments financiers.

Le résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, dont il est question à la note 18 h), est sensiblement le même que celui obtenu selon les PCGR du Canada, incluant les incidences des nouvelles recommandations pour la constatation et la mesure des instruments financiers et pour les couvertures. Dans le cas précis de la société toutefois, les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis incluent actuellement la notion d'obligations minimales au titre des régimes de retraite contrairement aux PCGR du Canada. Au premier semestre de 2006, le Financial Accounting Standards Board a présenté plusieurs projets de modification relativement à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées. Une des modifications proposées aurait comme résultat que les obligations minimales au titre des régimes de retraite ne seraient plus constatées dans les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis.

c) Modifications comptables

À partir de l'exercice 2007 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant les modifications comptables (chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Plus particulièrement, les nouvelles recommandations stipulent que des changements volontaires de méthodes comptables ne sont apportés que s'ils donnent lieu à des états financiers qui fournissent des informations fiables et plus pertinentes et que de nouvelles informations doivent être fournies en ce qui a trait aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. La société n'est présentement pas touchée de façon importante par les nouvelles recommandations.

d) Regroupements d'entreprises

À compter éventuellement de l'exercice 2007 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliqueront aux regroupements d'entreprises de la société, s'il y a lieu, dont la date d'acquisition survient après la mise en vigueur des recommandations proposées. L'importance de l'incidence des recommandations modifiées sur la société sera tributaire des faits précis entourant les regroupements d'entreprises, s'il y a lieu, qui auront lieu après la mise en vigueur des recommandations proposées. Dans l'ensemble, les recommandations proposées entraîneront l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle).

3 instruments financiers

Au cours du premier trimestre de 2006, la société a établi une relation de couverture qui fixe sa charge de rémunération découlant d'un octroi spécifique d'unités d'actions restreintes; la comptabilité de couverture a été appliquée à cette relation. Les unités d'actions restreintes sont décrites plus en détail à la note 9 c).

Au cours du deuxième trimestre de 2006, comme il est décrit plus en détail à la note 14 b), la société a résilié un certain nombre de contrats de swaps de devises et en a conclu de nouveaux relativement aux billets en dollars américains de la société venant à échéance en juin 2007. La société a conclu ces contrats afin de réduire ou d'éliminer le risque de taux d'intérêt et le risque de change. La comptabilité de couverture a été appliquée aux nouveaux contrats de swaps de devises.

Au 30 septembre 2006, la société avait conclu des contrats de change à terme qui permettent de fixer les taux de change sur une tranche de 49 millions de dollars US des engagements d'achat de l'exercice 2006; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur des services sans fil.

En prévision du refinancement de la dette venant à échéance le 1^{er} juin 2007, comme il est indiqué à la note 14, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt différés en 2006 qui, au 30 septembre 2006, fixent le taux d'intérêt lié à une tranche maximale de 500 millions de dollars du financement de remplacement. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces swaps de taux d'intérêt différés.

Juste valeur : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, des dividendes à payer et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements à long terme de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des

instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire.

(en millions)	Date d'échéance maximale de l'élément de couverture	Au 30 septembre 2006		Au 31 décembre 2005	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Dérivés ^{1),2)} utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération découlant des unités d'actions restreintes (note 9 c)	Novembre 2008	34,7 \$	48,2 \$	12,2 \$	19,5 \$
Dérivés ^{1),2)} utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains					
– auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	Décembre 2006	— \$	0,3 \$	— \$	— \$
– auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	Septembre 2007	— \$	0,4 \$	— \$	— \$
Passif					
Dérivés ^{1),2)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié au refinancement prévu de la dette venant à échéance le 1 ^{er} juin 2007	Juin 2007	— \$	7,5 \$	— \$	— \$
Dette à long terme					
Principal (note 14)		4 786,0 \$	5 424,1 \$	4 644,9 \$	5 371,6 \$
Dérivés ^{1),2)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains, montant net	Juin 2011	982,8	1 292,7	1 154,3	1 470,5
		5 768,8 \$	6 716,8 \$	5 799,2 \$	6 842,1 \$
Dérivés ^{1),2)} utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains					
– auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	Juin 2006	— \$	— \$	— \$	0,1 \$
– auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	Mars 2006	— \$	— \$	— \$	0,4 \$

1) L'encours nominal de tous les instruments financiers dérivés s'établit à 5 125,4 \$ (4 904,8 \$ au 31 décembre 2005).

2) Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

4 information sectorielle

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services sans fil. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services sans fil. Le secteur des services sans fil comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet sans fil. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	Services filaires		Services sans fil		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Produits d'exploitation								
Produits externes	1 200,3 \$	1 198,6 \$	1 010,4 \$	864,2 \$	— \$	— \$	2 210,7 \$	2 062,8 \$
Produits intersectoriels	23,5	23,6	6,0	5,7	(29,5)	(29,3)	—	—
	1 223,8	1 222,2	1 016,4	869,9	(29,5)	(29,3)	2 210,7	2 062,8
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	742,5	794,5	532,8	456,3	(29,5)	(29,3)	1 245,8	1 221,5
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	11,7	1,6	0,8	—	—	—	12,5	1,6
	754,2	796,1	533,6	456,3	(29,5)	(29,3)	1 258,3	1 223,1
BAlIA ⁽¹⁾	469,6 \$	426,1 \$	482,8 \$	413,6 \$	— \$	— \$	952,4 \$	839,7 \$
Dépenses en immobilisations	311,4 \$	176,5 \$	112,5 \$	86,5 \$	— \$	— \$	423,9 \$	263,0 \$
BAlIA, moins les dépenses en immobilisations	158,2 \$	249,6 \$	370,3 \$	327,1 \$	— \$	— \$	528,5 \$	576,7 \$
							BAlIA	
							Amortissement des immobilisations corporelles	
								325,8
							Amortissement des actifs incorporels	73,6
								57,5
							Bénéfice d'exploitation	430,5
								569,1
							Autres charges, montant net	7,1
								4,0
							Coûts de financement	144,8
								116,6
							Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	278,6
								448,5
							Impôts sur les bénéfices	86,9
								126,5
							Part des actionnaires sans contrôle	1,6
								2,4
							Bénéfice net	190,1 \$
								319,6 \$

Périodes de neuf mois terminées

les 30 septembre

(en millions)

	Services filaires		Services sans fil		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Produits d'exploitation								
Produits externes	3 588,8 \$	3 637,3 \$	2 837,6 \$	2 418,7 \$	— \$	— \$	6 426,4 \$	6 056,0 \$
Produits intersectoriels	71,8	67,4	17,1	17,2	(88,9)	(84,6)	—	—
	3 660,6	3 704,7	2 854,7	2 435,9	(88,9)	(84,6)	6 426,4	6 056,0
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	2 211,5	2 242,9	1 531,7	1 318,4	(88,9)	(84,6)	3 654,3	3 476,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	56,4	18,4	3,5	—	—	—	59,9	18,4
	2 267,9	2 261,3	1 535,2	1 318,4	(88,9)	(84,6)	3 714,2	3 495,1
BAIIA ¹⁾	1 392,7 \$	1 443,4 \$	1 319,5 \$	1 117,5 \$	— \$	— \$	2 712,2 \$	2 560,9 \$
Dépenses en immobilisations	881,8 \$	684,0 \$	321,4 \$	260,9 \$	— \$	— \$	1 203,2 \$	944,9 \$
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations	510,9 \$	759,4 \$	998,1 \$	856,6 \$	— \$	— \$	1 509,0 \$	1 616,0 \$
							2 712,2 \$	2 560,9 \$
							Amortissement des immobilisations corporelles	996,4
							1 000,2	
							Amortissement des actifs incorporels	214,1
							168,3	
							Bénéfice d'exploitation	1 350,4
							1 543,7	
							Autres charges, montant net	9,1
							17,9	
							Coûts de financement	451,4
							371,1	
							Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	889,9
							1 154,7	
							Impôts sur les bénéfices	263,2
							261,3	
							Part des actionnaires sans contrôle	4,9
							7,1	
							Bénéfice net	621,8 \$
							886,3 \$	

- 1) Selon la définition de la société, le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, elle ne peut être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

5 coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

a) Vue d'ensemble

Trimestres terminés les 30 septembre
(en millions)

	2006			2005	
	Programmes généraux mis en œuvre en 2006	Fermeture de bureaux et impartition de services	Programmes généraux mis en œuvre avant 2006	Total	Total
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif					
Réduction de l'effectif					
Départs volontaires	6,9 \$	— \$	— \$	6,9 \$	0,3 \$
Départs non volontaires	4,5	0,5	—	5,0	1,1
Frais de résiliation de baux	—	0,1	—	0,1	—
Autres	0,5	—	—	0,5	0,2
	11,9	0,6	—	12,5	1,6
Décaissements					
Réduction de l'effectif					
Départs volontaires ¹⁾	4,6	—	—	4,6	0,2
Départs non volontaires et autres	5,0	0,6	2,7	8,3	6,6
Frais de résiliation de baux	—	0,1	0,2	0,3	0,3
Autres	0,5	—	—	0,5	0,2
	10,1	0,7	2,9	13,7	7,3
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	1,8	(0,1)	(2,9)	(1,2)	(5,7)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif					
Solde au début	29,1	15,5	15,9	60,5	57,4
Solde à la fin	30,9 \$	15,4 \$	13,0 \$	59,3 \$	51,7 \$

Périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre
(en millions)

	2006			2005	
	Programmes généraux mis en œuvre en 2006	Fermeture de bureaux et impartition de services	Programmes généraux mis en œuvre avant 2006	Total	Total
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif					
Réduction de l'effectif					
Départs volontaires	25,2 \$	3,5 \$	— \$	28,7 \$	0,6 \$
Départs non volontaires	25,2	3,7	—	28,9	15,3
Frais de résiliation de baux	—	0,1	—	0,1	1,5
Autres	1,7	0,5	—	2,2	1,0
	52,1	7,8	—	59,9	18,4
Décaissements					
Réduction de l'effectif					
Départs volontaires ¹⁾	5,1	15,2	—	20,3	2,1
Départs non volontaires et autres	14,4	2,1	18,0	34,5	33,6
Frais de résiliation de baux	—	0,1	0,6	0,7	3,8
Autres	1,7	0,5	—	2,2	1,0
	21,2	17,9	18,6	57,7	40,5
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	30,9	(10,1)	(18,6)	2,2	(22,1)
Autres	—	—	—	—	3,1
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif					
Solde au début	—	25,5	31,6	57,1	70,7
Solde à la fin	30,9 \$	15,4 \$	13,0 \$	59,3 \$	51,7 \$

¹⁾ Régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres.

b) Programme mis en œuvre avant 2006

Programmes généraux : En 2005, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, comme une consolidation opérationnelle, une rationalisation et des intégrations. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société. Au 30 septembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard des initiatives de moindre envergure, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient être comptabilisés dans les périodes subséquentes.

Fermeture de bureaux et impartition de services : Dans le cadre de la convention collective signée au quatrième trimestre de 2005, une lettre d'entente afférente précise la fermeture, prévue pour le 10 février 2006, de divers bureaux situés en Colombie-Britannique. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'efficience concurrentielle de la société et vise à accroître sa productivité opérationnelle et financière. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation touchés par ces fermetures de bureaux ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 30 septembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente précisant la fermeture prévue de divers bureaux en Colombie-Britannique, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient être comptabilisés dans les périodes subséquentes. D'autres coûts, liés notamment au départ d'autres employés et à des biens immobiliers, seront engagés et comptabilisés après le 30 septembre 2006.

De même, une autre lettre d'entente afférente précise que la société compte impartir certaines fonctions non essentielles pendant la durée de la convention collective. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'efficience concurrentielle de la société et vise à lui permettre d'affecter ses ressources aux fonctions essentielles qui lui donnent l'occasion de se démarquer auprès de ses clients. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés par l'impartition de ces fonctions ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 30 septembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente prévoyant l'impartition de certaines fonctions non essentielles à l'égard des quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient être comptabilisés dans les périodes subséquentes. Des coûts futurs seront engagés à mesure que les initiatives se poursuivront.

Intégration des activités des services filaires et des services sans fil : Le 24 novembre 2005, la société a annoncé l'intégration des activités de ses services filaires et de ses services sans fil. Il s'agit d'une initiative qui se poursuivra durant les prochaines années et qui s'inscrit dans le programme d'efficience concurrentielle de la société.

c) Programmes mis en œuvre en 2006

Programmes généraux : Au premier trimestre de 2006, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficience concurrentielle. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société.

Également, dans la foulée de son programme d'efficience concurrentielle, la société a entrepris une initiative visant une restructuration des divers services, qui s'est traduite par leur intégration et par leur regroupement. Au premier trimestre de 2006, environ 600 employés de l'unité de négociation ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire). Étant donné que les employés concernés n'étaient pas tenus d'effectuer leur choix avant le 31 mars 2006, les charges connexes ne pouvaient pas être comptabilisées avant le deuxième trimestre de 2006. Au deuxième trimestre de 2006, environ 275 employés de l'unité de négociation avaient accepté d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 0,3 million de dollars et de 18,1 millions de dollars respectivement, ont été inscrits au titre de cette initiative et ils ont été inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2006. Au 30 septembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser au titre de cette initiative, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes.

Poursuivant son programme d'efficience concurrentielle visant l'intégration des activités des services filaires et des services sans fil, la société a inscrit des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 1,2 million de dollars et de 8,0 millions de dollars respectivement, au titre de cette initiative pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, et ils ont été inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2006.

Le montant estimatif des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de la société en 2006, découlant de son programme d'efficacité concurrentielle et incluant la fermeture de bureaux, l'impartition de services et l'intégration des services filaires et des services sans fil, ne devrait pas actuellement excéder 80 millions de dollars.

6 coûts de financement

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	125,3 \$	155,8 \$	375,2 \$	489,5 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	0,3	1,4	2,9	5,2
Change ¹⁾	(0,3)	(0,1)	4,5	3,0
	125,3	157,1	382,6	497,7
Intérêts créditeurs				
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(7,9)	(3,2)	(9,2)	(20,7)
Autres intérêts créditeurs	(0,8)	(9,1)	(2,3)	(25,6)
	(8,7)	(12,3)	(11,5)	(46,3)
	116,6 \$	144,8 \$	371,1 \$	451,4 \$

1) Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, ces montants comprennent des gains de néant (0,2 \$ en 2005) et de 0,1 \$ (0,1 \$ en 2005) respectivement, ayant trait à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie.

7 impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Impôts exigibles	(19,8) \$	(2,3) \$	(23,5) \$	(21,0) \$
Impôts futurs	146,3	89,2	284,8	284,2
	126,5 \$	86,9 \$	261,3 \$	263,2 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2006		2005	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	150,7 \$	33,6 %	93,6 \$	33,6 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	—		(12,8)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales des exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(24,9)		(0,7)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	1,8		1,4	
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	—		(1,5)	
Autres	(1,1)		2,8	
	126,5	28,2 %	82,8	29,7 %
Impôts des grandes sociétés	—		4,1	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats	126,5 \$	28,2 %	86,9 \$	31,2 %
Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2006		2005	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	388,0 \$	33,6 %	304,8 \$	34,2 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	(107,0)		(12,8)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales des exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(23,9)		(12,0)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	4,9		3,5	
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	—		(37,5)	
Autres	(0,7)		4,0	
	261,3	22,6 %	250,0	28,1 %
Impôts des grandes sociétés	—		13,2	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats	261,3 \$	22,6 %	263,2 \$	29,6 %

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de néant (0,4 million de dollars en 2005) et de 12,6 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2005) respectivement, comptabilisés en réduction du capital (lesquels ont été comptabilisés en réduction des charges d'exploitation en 2005).

8 montants par action

Le résultat de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions et, pour la période de comparaison, des bons de souscription.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net est équivalent au bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	341,4	356,8	345,2	358,3
Effet des titres dilutifs				
Exercice d'attributions d'options sur actions	4,6	4,9	3,6	3,8
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	346,0	361,7	348,8	362,1

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant aucune option (0,1 million en 2005) et 0,3 million d'options (0,4 million en 2005) respectivement, parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote au cours des périodes visées.

9 rémunération à base d'actions

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Attributions d'options sur actions	5,2 \$	4,1 \$	14,5 \$	10,4 \$
Unités d'actions restreintes	9,6	6,1	23,9	15,0
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	8,6	12,0	25,0	26,0
Montants constatés dans les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats	23,4	22,2	63,4	51,4
Moins l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions (voir la note 7)	6,1	6,2	16,5	14,0
	17,3 \$	16,0 \$	46,9 \$	37,4 \$

b) Attributions d'options sur actions

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

Certaines attributions d'options peuvent être réglées en capitaux propres nets. Comme il est décrit à la note 15 e), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une option sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de capitaux propres nets. Ainsi, pour s'harmoniser avec le traitement comptable qui convient aux options sur actions connexes, la société a choisi la méthode de la juste valeur des instruments de capitaux propres pour le règlement en capitaux propres nets.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	11,96 \$	13,84 \$	12,35 \$	11,33 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,2 %	3,5 %	4,0 %	3,7 %
Durée de vie prévue ¹⁾ (en années)	4,5	4,5	4,6	4,5
Volatilité prévue	30,0 %	40,0 %	35,9 %	40,0 %
Taux de rendement	2,3 %	1,9 %	2,6 %	2,2 %

1) La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2006 et en 2005 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des unités d'actions restreintes est de 33 mois. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Périodes terminées le 30 septembre 2006	Trimestre			Période de neuf mois		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours au début						
Droits non acquis	2 246 755	—	35,40 \$	1 645 530	—	32,16 \$
Droits acquis	—	11 799	15,51	—	62 437	26,43
Émises						
Répartition initiale	7 875	—	47,09	611 829	—	43,89
Au lieu de dividendes	14 406	—	62,48	54 002	—	49,52
Droits acquis	(16 171)	16 171	31,31	(21 827)	21 827	31,30
Réglées en espèces	—	(16 171)	31,31	—	(72 465)	30,01
Frappées d'extinction ou annulées	(21 122)	—	33,04	(57 791)	—	32,01
En cours à la fin						
Droits non acquis	2 231 743	—	35,52	2 231 743	—	35,52
Droits acquis	—	11 799	15,51 \$	—	11 799	15,51 \$

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglées en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 30 septembre 2006 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant :

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Total du nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis
Acquisition des droits au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2006	652 550	26,61 \$	26 967	679 517
2007	600 000	40,91 \$	89 811	689 811
2008	160 000	50,91 \$		
	440 000	50,02 \$		
	600 000		262 415	862 415
	1 852 550		379 193	2 231 743

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société verse 45 % pour l'effectif jusqu'à une certaine catégorie d'emploi de chaque dollar versé par l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie d'un employé et verse 40 % pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Il n'y a aucune modalité d'acquisition des droits et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Cotisations salariales	20,4 \$	16,0 \$	59,2 \$	48,7 \$
Cotisations patronales	8,6	12,0	25,0	26,0
	29,0 \$	28,0 \$	84,2 \$	74,7 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant février 2001 et après le 1^{er} novembre 2004, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; entre-temps, la société a également émis de nouvelles actions.

e) Charge non constatée liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis

Au 30 septembre 2006, la charge de rémunération liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis qui n'a pas encore été constatée est présentée dans le tableau suivant et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,3 an (2,3 ans au 31 décembre 2005).

(en millions) ¹⁾	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Attributions d'options sur actions	29,2 \$	27,1 \$
Unités d'actions restreintes ²⁾	48,7	31,8
	77,9 \$	58,9 \$

1) Il est probable que ces montants ne seront pas représentatifs des incidences sur le bénéfice net présenté pour les périodes futures pour les raisons suivantes : ces montants reflètent une estimation des extinctions; ces montants ne reflètent aucune provision pour attributions futures; ces montants ne reflètent aucune variation de la valeur intrinsèque de la provision pour unités d'actions restreintes acquises; ces montants reflètent les valeurs intrinsèques aux dates du bilan pour les unités d'actions restreintes non acquises.

2) La charge de rémunération qui n'a pas encore été constatée relativement aux unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis est calculée en fonction de la valeur intrinsèque des unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis inscrites aux dates du bilan, déduction faite des incidences des contrats à terme d'actions réglées en espèces connexes.

10 avantages sociaux futurs

a) Régimes à prestations déterminées

Les coûts nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Trimestres terminés les

30 septembre (en millions)

	2006			2005		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	24,3 \$	— \$	24,3 \$	17,0 \$	— \$	17,0 \$
Intérêts débiteurs	79,0	—	79,0	79,9	—	79,9
Rendement de l'actif des régimes	(170,5)	59,2	(111,3)	(300,0)	201,9	(98,1)
Coût des services passés	—	0,2	0,2	—	0,2	0,2
Perte actuarielle (gain actuariel)	10,5	—	10,5	5,1	—	5,1
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	—	6,5	6,5	—	6,4	6,4
Amortissement de l'actif transitoire	—	(11,2)	(11,2)	—	(11,2)	(11,2)
	(56,7) \$	(54,7) \$	(2,0) \$	(198,0) \$	197,3 \$	(0,7) \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Périodes de neuf mois terminées

les 30 septembre (en millions)

	2006			2005		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	72,9 \$	— \$	72,9 \$	51,2 \$	— \$	51,2 \$
Intérêts débiteurs	236,9	—	236,9	239,6	—	239,6
Rendement de l'actif des régimes	(242,6)	(91,3)	(333,9)	(608,1)	313,9	(294,2)
Coût des services passés	—	0,5	0,5	—	0,5	0,5
Perte actuarielle (gain actuariel)	31,5	—	31,5	15,2	—	15,2
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	—	19,5	19,5	—	19,1	19,1
Amortissement de l'actif transitoire	—	(33,6)	(33,6)	—	(33,6)	(33,6)
	98,7 \$	(104,9) \$	(6,2) \$	(302,1) \$	299,9 \$	(2,2) \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Trimestres terminés les
30 septembre (en millions)

	2006			2005		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	0,8 \$	— \$	0,8 \$	0,8 \$	— \$	0,8 \$
Intérêts débiteurs	0,5	—	0,5	0,5	—	0,5
Rendement de l'actif des régimes	(0,6)	—	(0,6)	(0,6)	—	(0,6)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(0,5)	—	(0,5)	(0,6)	—	(0,6)
Amortissement de l'obligation transitoire	—	0,2	0,2	—	0,2	0,2
	0,2 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,3 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre (en millions)

	2006			2005		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	2,6 \$	— \$	2,6 \$	4,5 \$	— \$	4,5 \$
Intérêts débiteurs	1,4	—	1,4	1,4	—	1,4
Rendement de l'actif des régimes	(1,8)	(0,1)	(1,9)	(1,8)	(0,1)	(1,9)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(1,4)	—	(1,4)	(1,7)	—	(1,7)
Amortissement de l'obligation transitoire	—	0,6	0,6	—	0,6	0,6
	0,8 \$	0,5 \$	1,3 \$	2,4 \$	0,5 \$	2,9 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

b) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2006 aux régimes à prestations déterminées de la société ont été révisées pour s'établir à environ 132 millions de dollars (les meilleures estimations au 31 décembre 2005 s'établissaient à 114 millions de dollars).

c) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	8,2 \$	4,1 \$	24,3 \$	23,8 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	4,9	4,1	13,6	11,2
	13,1 \$	8,2 \$	37,9 \$	35,0 \$

11 débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui a été modifiée le 30 septembre 2002 et le 1^{er} mars 2006, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. L'échéance initiale de cette convention de titrisation à rechargement est le 18 juillet 2007. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée initiale; au 30 septembre 2006, la cote était à A (faible).

(en millions)	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Total du portefeuille géré	1 095,8 \$	1 129,3 \$
Créances titrisées	(403,3)	(599,2)
Droits conservés dans les créances vendues	47,2	80,2
Créances détenues	739,7 \$	610,3 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, la société a constaté des pertes de 0,2 million de dollars (0,5 million de dollars en 2005) et de 3,1 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2005) respectivement, sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Produit cumulé de la titrisation au début	535,0 \$	150,0 \$	500,0 \$	150,0 \$
Produit de nouvelles titrisations	—	—	260,0	—
Paiements de réduction de la titrisation	(185,0)	—	(410,0)	—
Produit cumulé de la titrisation à la fin	350,0 \$	150,0 \$	350,0 \$	150,0 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	1 080,0 \$	352,8 \$	2 910,6 \$	1 067,4 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	138,7 \$	58,7 \$	384,8 \$	171,6 \$

12 immobilisations

a) Immobilisations, montant net

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
(en millions)				
Immobilisations corporelles et autres				
Actifs de télécommunication	17 827,8 \$	12 540,0 \$	5 287,8 \$	5 378,2 \$
Biens loués à la clientèle	684,3	538,4	145,9	176,1
Bâtiments et améliorations locatives	1 822,8	996,1	826,7	838,0
Mobilier et matériel de bureau	1 014,4	768,1	246,3	263,1
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	18,4	8,5	9,9	12,4
Autres	337,2	254,5	82,7	84,9
Terrains	46,0	—	46,0	46,7
Actifs en construction	779,9	—	779,9	516,4
Matériaux et fournitures	32,0	—	32,0	23,6
	22 562,8	15 105,6	7 457,2	7 339,4
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés	362,9	132,6	230,3	246,7
Logiciels	1 254,1	996,6	257,5	322,7
Servitudes et autres	122,0	57,9	64,1	68,1
	1 739,0	1 187,1	551,9	637,5
Actifs incorporels à durée indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	3 984,8	1 018,5	2 966,3	2 964,6
	28 286,6 \$	17 311,2 \$	10 975,4 \$	10 941,5 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Ajouts d'actifs incorporels				
– amortissables	33,5 \$	30,2 \$	82,5 \$	116,2 \$
– à durée de vie indéfinie	—	—	1,7	8,8
	33,5 \$	30,2 \$	84,2 \$	125,0 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	73,2 \$	32,3 \$	224,7 \$	170,7 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2006, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2006 (reste de l'exercice)	54,9 \$
2007	159,0
2008	71,2
2009	21,3
2010	12,8

13 écart d'acquisition

Périodes terminées le 30 septembre 2006 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde au début	3 172,3 \$	3 156,9 \$
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	20,0	37,5
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	—	(0,1)
Autres	—	(2,0)
Solde à la fin	3 192,3 \$	3 192,3 \$

FSC Internet Corp. : L'ajout à l'écart d'acquisition de 2006, de 17,5 millions de dollars, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt, résulte de l'acquisition au comptant, le 7 avril 2006, de FSC Internet Corp., qui exerce ses activités sous la dénomination Assurent Secure Technologies et qui fournit des services et produits de sécurité des technologies de l'information. Cet investissement a été réalisé afin de s'assurer que la gamme existante des solutions de sécurité continue de progresser. Le faible niveau des actifs corporels nets par rapport à la capacité de la société acquise à générer des bénéfices a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation d'un écart d'acquisition. À compter de la date d'acquisition, les résultats de la société acquise sont intégrés aux états consolidés des résultats de la société et au secteur des services filaires de la société.

Ambergris Solutions Inc. : En 2005, la société a acquis le contrôle d'Ambergris Solutions Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels. Au troisième trimestre de 2006, la société a augmenté sa participation financière effective totale dans l'entité, qui est passée de 52,5 % à 91,3 %, ce qui a donné lieu à un ajout de 20,0 millions de dollars à l'écart d'acquisition, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt. La faiblesse des actifs corporels nets dans le secteur par rapport à la valeur de marché des activités en Asie a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats d'Ambergris Solutions Inc. sont intégrés aux états consolidés des résultats de la société et au secteur des services filaires de la société depuis l'acquisition du contrôle le 15 février 2005.

14 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)

Série	Taux d'intérêt	Échéance	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Billets de TELUS Corporation				
US ²⁾	7,50 % ¹⁾	Juin 2007	1 302,8 \$	1 354,4 \$
US ³⁾	8,00 % ¹⁾	Juin 2011	2 144,4	2 230,6
CB	5,00 % ¹⁾	Juin 2013	299,7	—
			3 746,9	3 585,0
Facilités de crédit de TELUS Corporation				
	5,01 %	Mai 2008	125,0	142,0
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹⁾	Mai 2010	50,0	50,0
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	125,0	125,0
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	175,0	175,0
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	249,0	249,0
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	200,0	200,0
			799,0	799,0
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹⁾	Juillet 2010	30,0	30,0
Billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.				
1	7,10 % ¹⁾	Février 2007	70,0	70,0
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 16,7 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			9,9	12,5
Autres				
			5,2	6,4
Dette à long terme			4 786,0	4 644,9
Moins : tranche à court terme			1 378,4	5,0
Tranche à long terme de la dette à long terme			3 407,6 \$	4 639,9 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) La valeur nominale des billets s'établit à 1 166,5 millions de dollars US (1 166,5 millions de dollars US au 31 décembre 2005).

3) La valeur nominale des billets s'établit à 1 925,0 millions de dollars US (1 925,0 millions de dollars US au 31 décembre 2005).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnés à toute obligation existante ou future des filiales de TELUS, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Billets échéant en 2007 et en 2011 (en dollars américains) : En mai 2001, la société a procédé à l'émission publique de 1,3 milliard de dollars US de billets échéant en 2007 à un prix de 995,06 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital et à l'émission de 2,0 milliards de dollars US de billets échéant en 2011 à un prix de 994,78 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor majoré de 25 points de base pour les billets échéant en 2007 et de 30 points de base dans le cas des billets échéant en 2011 ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

Contrats de swaps de devises échéant en 2007 et 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2007 et en 2011, d'un montant total de 3,1 milliards de dollars US (3,1 milliards de dollars US au 31 décembre 2005), la société a conclu des contrats de swaps de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties de taux d'intérêt fixes effectifs et de taux de change fixes économiques.

Les contrats de swaps de devises comprennent une clause de résiliation anticipée facultative qui stipule que l'une ou l'autre des parties pourrait choisir de résilier ces contrats de swap le 30 mai 2006 si i) la plus élevée des cotes des dettes à long terme non subordonnées et non garanties de la société devient inférieure à BBB selon Standard & Poor's Rating Services ou à Baa2 selon Moody's Investors Service ou ii) si ces deux cotes diffèrent par deux niveaux successifs de cotation ou plus, la cote la moins élevée devient inférieure à BBB- ou à Baa3 ou iii) la cote des contreparties de la société devient inférieure à A ou à A2.

En prévision du refinancement envisagé des billets (en dollars américains) échéant en 2007, la société, en mai 2006, a remplacé environ 63 % de la valeur nominale des contrats de swaps de devises existants par des contrats de swaps de devises d'un montant analogue assortis d'un taux d'intérêt effectif fixe et d'un taux de change effectif fixe moins élevés. Ce remplacement est survenu simultanément à l'émission de billets (en dollars canadiens) échéant en 2013; les deux opérations ont eu l'effet combiné de reporter, de juin 2007 à juin 2013, le paiement de 300 millions de dollars, représentant une tranche du montant qui aurait été exigible en vertu des contrats de swaps de devises ou qui aurait dû être versé aux porteurs des billets (en dollars américains) échéant en 2007 (les montants devant être en définitive versés aux porteurs dépendent des modifications apportées aux taux d'intérêt et aux taux de change sur la période qui reste jusqu'à l'échéance de la dette sous-jacente).

Aux fins de résiliation des contrats de swaps de devises précédents, la société a versé un montant de 354,6 millions de dollars aux contreparties, y compris un montant de 14,0 millions de dollars relativement à la couverture des paiements d'intérêt de la période considérée. La tranche restante de 340,6 millions de dollars relative au paiement versé aux contreparties des contrats de swaps de devises précédents excédait le montant connexe du passif de couverture reporté. Ce montant excédentaire, qui s'établit à 25,8 millions de dollars, sera reporté et amorti sur le reste de la durée des billets en dollars américains échéant en 2007.

Le tableau suivant présente la composition des paiements versés aux contreparties des contrats de swaps de devises et les montants comptables connexes.

(en millions)	À la date de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises		Montants devant être reportés et amortis sur le reste de la durée des billets (en dollars américains) échéant en 2007 ²⁾
	Montants payés à l'avance ¹⁾	Montants de couverture comptabilisés	
Relatif au capital	309,4 \$	314,8 \$	(5,4) \$
Relatif aux intérêts qui auraient été courus suivant la date de résiliation et avant l'échéance des billets (en dollars américains) échéant en 2007	31,2	—	31,2
	340,6	314,8	25,8
Relatif à la comptabilité de couverture concernant les intérêts courus jusqu'à la date de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises	14,0	14,0	—
	354,6 \$	328,8 \$	25,8
	Amortissement pour :		
		- le trimestre terminé le 30 juin 2006	(3,1)
		- le trimestre terminé le 30 septembre 2006	(6,2)
		- la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006	(9,3)
		Charges payées d'avance découlant de la résiliation anticipée des contrats de swaps de devises au 30 septembre 2006	16,5 \$

- 1) Les montants payés à l'avance représentent la valeur actuelle des flux de trésorerie, à la date de résiliation anticipée, résultant de la résiliation anticipée des contrats de swaps de devises.
- 2) Advenant le cas où les contrats de swaps de devises ayant fait l'objet d'une résiliation anticipée soient venus à échéance dans le cours normal des activités, les montants connexes des périodes qui auraient été comptabilisés seraient équivalents à la valeur future des montants devant être actuellement reportés et amortis (en présupposant que les taux d'intérêt et de change futurs connexes sur la durée qui reste jusqu'à l'échéance des billets [en dollars américains] venant à échéance en 2007 seraient équivalents aux taux en vigueur à la date de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises).

La moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs fixes et des taux de change effectifs fixes liés aux contrats de swaps de devises est résumée dans le tableau qui suit :

	Au 30 septembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Taux d'intérêt effectif fixe	Taux de change effectif fixe (\$: 1,00 \$ US)	Taux d'intérêt effectif fixe	Taux de change effectif fixe (\$: 1,00 \$ US)
Billets échéant en 2007 (en dollars américains)	7,046 %	1,2716 \$	8,109 %	1,5414 \$
Billets échéant en 2011 (en dollars américains)	8,493 %	1,5327 \$	8,493 %	1,5327 \$

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap, au 30 septembre 2006, comprenaient un passif de couverture reporté net de 982,8 millions de dollars (1 154,3 millions de dollars au 31 décembre 2005). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

Billets échéant en 2013 (en dollars canadiens) : En mai 2006, la société a procédé à l'émission publique de 300 millions de dollars de billets à 5,00 % de série CB à un prix de 998,80 \$ par 1 000,00 \$ de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du Canada majoré de 16 points de base ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

c) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction des sommes impayées au 30 septembre 2006, pour chacun des cinq exercices se terminant les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Capital ¹⁾	Passif de couverture reporté, montant net	Total
2006 (reste de l'exercice)	1,4 \$	— \$	1,4 \$
2007	1 377,5	180,8	1 558,3
2008	130,5	—	130,5
2009	1,5	—	1,5
2010	81,7	—	81,7

1) Les remboursements de capital tiennent compte des taux de change au 30 septembre 2006, le cas échéant.

15 capitaux propres

a) Éléments des capitaux propres

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actions privilégiées		
Autorisées		
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000	
Actions ordinaires		
Capital-actions		
Actions		
Autorisées		
Actions ordinaires	1 000 000 000	
Actions sans droit de vote	1 000 000 000	
Émises		
Actions ordinaires b)	2 262,6 \$	2 311,6 \$
Actions sans droit de vote b)	3 474,1	3 556,7
	5 736,7	5 868,3
Options c)	0,8	5,9
Écart de conversion	(6,1)	(7,3)
Bénéfices non répartis	1 093,2	849,7
Surplus d'apport d)	163,3	153,4
Total des capitaux propres	6 987,9 \$	6 870,0 \$

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de votePériodes terminées le 30 septembre 2006
(en millions de dollars)

	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'actions	Capital-actions	Nombre d'actions	Capital-actions
Actions ordinaires				
Au début	179 077 554	2 260,9 \$	183 530 655	2 311,6 \$
Actions ordinaires émises en vertu de l'exercice d'options sur actions e)	323 188	11,1	566 987	19,5
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(743 700)	(9,4)	(5 440 600)	(68,5)
À la fin	178 657 042	2 262,6 \$	178 657 042	2 262,6 \$
Actions sans droit de vote				
Au début	162 202 578	3 470,9 \$	166 566 504	3 556,7 \$
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions e)	956 617	30,4	2 462 225	71,1
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix du règlement de l'attribution d'options sur actions en capitaux propres nets e)	202 619	1,3	310 885	2,0
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(1 328 600)	(28,5)	(7 306 400)	(155,7)
À la fin	162 033 214	3 474,1 \$	162 033 214	3 474,1 \$

Les montants portés au crédit du compte de capital des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions représentent les espèces reçues. Les montants portés au crédit du compte de capital des actions sans droit de vote comportent les éléments suivants :

Périodes terminées le 30 septembre 2006 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions		
Espèces reçues à l'exercice d'options sur actions	26,0 \$	63,4 \$
Montants portés au crédit du capital-actions découlant de la comptabilisation à la valeur intrinsèque appliquée aux anciennes options de Clearnet Communications Inc. c)	4,2	5,0
Charge relative à l'attribution d'options sur actions reclassée du surplus d'apport à l'exercice d'options sur actions d)	0,2	2,7
	30,4 \$	71,1 \$

c) Options

Au moment de l'acquisition de Clearnet Communications Inc. en 2000, la société a été tenue d'inscrire la valeur intrinsèque des options alors en cours de Clearnet Communications Inc. Au fur et à mesure que ces options sont exercées, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le capital-actions. Lorsque ces options s'éteignent ou expirent, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le surplus d'apport. Le produit auquel donne lieu l'exercice de ces options est porté au crédit du capital-actions.

d) Surplus d'apport

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du surplus d'apport de la société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre.

Périodes terminées le 30 septembre 2006 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde au début	159,6 \$	153,4 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions		
– constatée au cours de la période (note 9)	5,2	14,5
– reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote		
– à l'exercice d'options sur actions	(0,2)	(2,7)
– lors du choix du règlement de l'attribution d'options sur actions en capitaux propres nets	(1,3)	(2,0)
Montants portés au surplus d'apport découlant de la comptabilisation à la valeur intrinsèque appliquée aux anciennes options de Clearnet Communications Inc. c)	—	0,1
Solde à la fin	163,3 \$	163,3 \$

e) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées avec des périodes d'exercice ne dépassant pas 10 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre.

Périodes terminées le 30 septembre 2006	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours au début	13 171 559	30,34 \$	13 894 601	28,14 \$
Attribuées	18 155	47,22	1 543 737	43,12
Exercées ¹⁾	(1 578 599)	26,54	(3 493 284)	25,86
Éteintes	(138 937)	30,85	(472 876)	27,41
En cours à la fin	11 472 178	30,89 \$	11 472 178	30,89 \$

1) Les valeurs intrinsèques totales des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre et pour la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006 se chiffraient à 40,1 millions de dollars et à 79,9 millions de dollars, respectivement.

En 2006, le choix d'un règlement en capitaux propres nets s'est appliqué à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement ne donne pas lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'est pas exigée. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer le règlement en capitaux propres nets. Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou comme un règlement en capitaux propres nets.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Périodes terminées le 30 septembre 2006	Trimestre	Période de neuf mois
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice des attributions d'options sur actions	956 617	2 462 225
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix du règlement de l'attribution d'options sur actions en capitaux propres nets	202 619	310 885
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen du règlement en capitaux propres nets	96 175	153 187
Actions sans droit de vote pouvant être émises en vertu de l'exercice des attributions d'options sur actions	1 255 411	2 926 297
Actions ordinaires émises et pouvant être émises en vertu de l'exercice des attributions d'options sur actions	323 188	566 987
Attributions d'options sur actions exercées	1 578 599	3 493 284

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 30 septembre 2006 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours¹⁾							Options pouvant être exercées					
Fourchette de prix des options							Total	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré			
Prix le plus bas	5,95	\$	9,14	\$	14,63	\$	21,99			\$	34,88	\$
Prix le plus haut	8,43	\$	13,56	\$	19,92	\$	32,83	\$	47,22	\$	47,22	\$
Exercice d'expiration et nombre d'actions :												
2007	2 959		5 908		—		38 266		—		47 133	
2008	3 272		—		—		45 360		118 300		166 932	
2009	—		4 462		604 424		128 849		138 182		875 917	
2010	—		—		128 826		2 049 334		462 229		2 640 389	
2011	—		—		5 566		2 476 742		1 561 763		4 044 071	
2012	23 566		9 267		240 033		75 000		1 808 602		2 156 468	
2013	—		—		—		—		1 541 268		1 541 268	
	29 797		19 637		978 849		4 813 551		5 630 344		11 472 178	
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	4,9		3,8		4,0		4,4		5,2		4,8	
Prix moyen pondéré	8,00	\$	10,53	\$	16,03	\$	24,56	\$	39,07	\$	30,89	\$
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)	1,6	\$	1,0	\$	45,6	\$	183,2	\$	132,7	\$	364,1	\$
Options pouvant être exercées												
Nombre d'actions	29 797		19 637		978 849		1 467 438		2 280 474		4 776 195	
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	4,9		3,8		4,0		4,5		4,0		4,2	
Prix moyen pondéré	8,00	\$	10,53	\$	16,03	\$	24,96	\$	36,34	\$	28,40	\$
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)	1,6	\$	1,0	\$	45,6	\$	55,3	\$	60,1	\$	163,6	\$

- 1) Au 30 septembre 2006, les droits sur 11 278 654 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 4,7 ans, un prix moyen pondéré de 30,68 \$ et une valeur intrinsèque totale de 360,3 M\$, ont été acquis ou devraient être acquis.
- 2) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 30 septembre 2006 qui s'établit à 62,90 \$ pour les actions ordinaires et à 62,60 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 30 septembre 2006, 0,9 million d'actions ordinaires et 19,3 millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

f) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

La société a acheté pour annulation des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités qui s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 19 décembre 2006 et vise un nombre maximal de 12,0 millions d'actions ordinaires et de 12,0 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation a été imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite. Au 30 septembre 2006, 210 000 actions sans droit de vote achetées n'avaient pas encore été annulées.

Trimestre terminé le 30 septembre 2006
(en millions de dollars)

	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Avant le début de la période	5 331 369	245,1	67,1	178,0
Durant la période considérée	743 700	42,2	9,4	32,8
Total cumulatif	6 075 069	287,3	76,5	210,8
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	6 585 500	293,4	140,1	153,3
Durant la période considérée	1 328 600	77,5	28,5	49,0
Total cumulatif	7 914 100	370,9	168,6	202,3
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	11 916 869	538,5	207,2	331,3
Durant la période considérée	2 072 300	119,7	37,9	81,8
Total cumulatif	13 989 169	658,2	245,1	413,1

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006
(en millions de dollars)

	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Avant le début de la période	634 469	29,7 \$	8,0 \$	21,7 \$
Durant la période considérée	5 440 600	257,6	68,5	189,1
Total cumulatif	6 075 069	287,3 \$	76,5 \$	210,8 \$
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	607 700	27,8 \$	12,9 \$	14,9 \$
Durant la période considérée	7 306 400	343,1	155,7	187,4
Total cumulatif	7 914 100	370,9 \$	168,6 \$	202,3 \$
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	1 242 169	57,5 \$	20,9 \$	36,6 \$
Durant la période considérée	12 747 000	600,7	224,2	376,5
Total cumulatif	13 989 169	658,2 \$	245,1 \$	413,1 \$

g) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements additionnels facultatifs en espèces. À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Durant le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, un montant de 4,1 millions de dollars (0,8 million de dollars en 2005) et de 8,6 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2005) respectivement, ont été réinvestis dans des actions sans droit de vote.

16 engagements et passifs éventuels

a) Décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif de 164,8 millions de dollars au 30 septembre 2006 (158,7 millions de dollars au 31 décembre 2005) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel le Conseil amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix.

Le 16 février 2006, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié la Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report ». Dans sa décision, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a jugé que la majeure partie des fonds restants relativement aux comptes de report des entreprises de services locaux titulaires respectives devraient être disponibles pour réaliser des initiatives visant à élargir la portée des services à large bande de leurs territoires d'exploitation jusqu'aux collectivités rurales et éloignées, là où le service n'est pas encore accessible. En outre, au moins cinq pour cent du solde des comptes de report accumulé doit être affecté à des initiatives visant à faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Dans la mesure où le solde des comptes de report excède les initiatives approuvées, le solde restant sera distribué sous forme de rabais non récurrent aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Enfin, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a indiqué que, après le 31 mai 2006, sous réserve des changements que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pourrait apporter aux montants estimés par la société dont il est fait mention ci-dessus, aucun montant additionnel ne sera crédité aux comptes de report. Tout montant additionnel sera plutôt distribué sous forme de réductions de tarif prospectives.

En septembre 2006, la Cour d'appel fédérale a autorisé l'Association des consommateurs du Canada et l'Organisation nationale anti-pauvreté à interjeter appel de la Décision de télécom 2006-9 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Ces groupes de défense des consommateurs devraient en appeler de cette décision au cours des prochains mois et demander à la Cour qu'elle ordonne la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a également été autorisée à interjeter appel de la Décision 2006-9 en raison du motif selon lequel le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. Ces affaires devraient être instruites en 2007. Si l'appel de Bell Canada est accueilli, la société pourrait réaliser des produits d'exploitation supplémentaires correspondant au montant dans le compte de report qui aurait autrement été accordé à titre de rabais par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Si l'appel des groupes de défense des consommateurs est accueilli, la société pourrait être tenue de verser un montant s'inscrivant dans le cadre d'un remboursement non récurrent totalisant 165 millions de dollars qui serait réparti entre ses abonnés des services résidentiels locaux. Étant donné qu'une provision couvrant l'intégralité du solde du compte de report a été constituée dans les états financiers des périodes précédentes, ce remboursement potentiel n'aura aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ultérieur de la société. Par ailleurs, selon les résultats de cet appel, la société pourrait être obligée de reconsidérer sa décision d'offrir des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées non rentables. La société appuie la Décision 2006-9 et l'utilisation des comptes de report prévue par cette décision, soit l'expansion des services Internet haute vitesse à large bande dans les collectivités rurales et éloignées et l'amélioration des services de télécommunications aux personnes handicapées.

Comme la société utilise la méthode du passif pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits consolidés de la société. Plus précisément, dans la mesure où la Décision 2005-6 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a prélevé un montant compensatoire sur le compte de report. Après le 31 mai 2006, aucune modification n'avait été apportée à l'état des résultats à la suite des incidences relatives à la Décision 2005-6 et la société n'avait donc plus besoin de comptabiliser ces montants par l'intermédiaire du compte de report. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006, la société a prélevé un montant de néant (11,1 millions de dollars en 2005) et de 19,9 millions de dollars (40,9 millions de dollars en 2005), respectivement, sur le compte de report à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents.

b) Garanties

Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Garanties de bonne exécution : Les garanties de bonne exécution peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. TELUS fournit des garanties à l'égard du prix de vente des résidences principales de ses employés dans le cadre de ses politiques de réinstallation des employés. Dans l'éventualité où la société serait tenue de faire des paiements en vertu de ces garanties, elle devrait acheter la propriété de l'employé (aux fins de revente immédiate).

La société a garanti les obligations financières de tiers dans le cadre d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation. Dans l'ensemble, les garanties viennent à échéance jusqu'au 31 août 2008, selon une formule dégressive, et elles prévoient des recours limités.

Au 30 septembre 2006, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait aux garanties de bonne exécution susmentionnées.

Garanties financières : Conjointement à son retrait, en 2001, des activités liées à la location de matériel, la société a fourni une garantie à un tiers à l'égard de certains baux précis associés à des actifs de télécommunication et à des véhicules. Dans l'éventualité où le locataire serait en situation de défaut, la société serait tenue de faire un paiement dans la mesure où la valeur réalisée de l'actif sous-jacent serait insuffisante pour rembourser le bail; dans certains cas, la société pourrait être obligée de rembourser la valeur brute du bail et de réaliser la valeur sous-jacente de l'actif loué. Au 30 septembre 2006, la société avait constaté un passif de 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars au 31 décembre 2005) en ce qui a trait aux garanties liées à ces baux.

Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 30 septembre 2006, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

(en millions)	Garanties de bonne exécution ¹⁾	Garanties financières ¹⁾	Total
2006	2,7 \$	0,6 \$	3,3 \$
2007	1,0	0,5	1,5
2008	0,5	0,2	0,7

1) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, passant à 40 % pour les cinq années suivantes pour s'établir ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 30 septembre 2006, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

c) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Équité salariale : Le 16 décembre 1994, le TWU a déposé une plainte contre BC TEL, une société remplacée de TELUS Communications Inc., auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant que les disparités salariales entre les employés et les employées syndiqués de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* prescrivant un salaire égal pour un travail égal. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, les parties ont accepté de régler la plainte sans aveu de responsabilité à la condition que la société établisse un fonds d'équité salariale de 10 millions de dollars, montant qui sera versé pendant la durée de la nouvelle convention collective; le TWU a retiré et annulé sa plainte le 21 décembre 2005. Au cours du premier trimestre de 2006, la Commission canadienne des droits de la personne a informé la société qu'elle avait accepté ce règlement et qu'elle classerait son dossier concernant cette plainte.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni aucune autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif non autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la *Class Actions Act* (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces. Le 18 juillet 2006, la cour de la Saskatchewan a refusé d'autoriser la poursuite comme un recours collectif, mais a autorisé les plaignants à renouveler leur demande afin de satisfaire davantage à certaines exigences réglementaires concernant les recours collectifs. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours. Si le dénouement final de cette poursuite diffèrait des évaluations et des hypothèses de la direction, la société pourrait devoir apporter un ajustement important à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

17 renseignements financiers supplémentaires

a) États des résultats

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Charges d'exploitation ¹⁾ :				
Coût des ventes et services	683,9 \$	689,7 \$	2 012,5 \$	1 923,8 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	561,9	531,8	1 641,8	1 552,9
	1 245,8 \$	1 221,5 \$	3 654,3 \$	3 476,7 \$
Frais de publicité	64,2 \$	44,5 \$	174,3 \$	124,8 \$

1) Le coût des ventes et services comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les coûts de ventes et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.
Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

b) Bilans

(en millions)	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Débiteurs		
Comptes clients	549,8 \$	451,1 \$
Produits à recevoir – clients	127,2	113,2
Provision pour créances douteuses	(55,0)	(57,2)
	622,0	507,1
Produits à recevoir – autres	110,7	94,3
Autres	7,0	8,9
	739,7 \$	610,3 \$
Frais payés d'avance et autres		
Frais payés d'avance	142,4 \$	87,7 \$
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	58,3	66,4
Charges payées d'avance découlant de la résiliation anticipée des contrats de swaps de devises (note 14 b)	16,5	—
Autres	20,0	0,6
	237,2 \$	154,7 \$
Frais reportés		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	803,5 \$	687,9 \$
Coûts reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	114,1	104,4
Frais d'émission de titres de créance, déduction faite de l'amortissement	21,5	23,5
Autres	40,5	34,4
	979,6 \$	850,2 \$
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	464,4 \$	508,6 \$
Paie et autres charges salariales connexes	381,2	388,7
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4,1	4,1
	849,7	901,4
Comptes fournisseurs à payer	363,4	394,4
Intérêts à payer	150,6	54,8
Autres	41,3	43,1
	1 405,0 \$	1 393,7 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	329,5 \$	322,4 \$
Comptes de report réglementaires (note 16 a)	164,8	158,7
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	58,3	66,4
Dépôts des clients	18,4	24,3
	571,0 \$	571,8 \$
Autres passifs à long terme		
Passif de couverture reporté (note 14 b)	802,0 \$	1 154,3 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	195,9	189,1
Autres	115,7	77,5
	1 113,6	1 420,9
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	114,1	104,4
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	73,9	81,1
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	28,9	28,9
	1 330,5 \$	1 635,3 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Placements à court terme	(98,8) \$	— \$	(98,8) \$	— \$
Débiteurs	(225,6)	(47,2)	(128,1)	(20,5)
Stocks	(28,2)	26,9	(5,2)	31,2
Frais payés d'avance et autres	54,0	47,6	(63,1)	(28,4)
Créditeurs et charges à payer	66,3	12,7	(8,2)	105,7
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	(21,5)	(4,3)	79,8	(17,8)
Facturation par anticipation et dépôts de clients	(11,6)	(1,3)	(0,8)	13,6
	(265,4) \$	34,4 \$	(224,4) \$	83,8 \$

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Intérêts (versés)				
Montant (payé) à l'égard des intérêts débiteurs	(13,0) \$	(12,2) \$	(266,4) \$	(319,1) \$
Portion liée aux intérêts des paiements relatifs à la résiliation des contrats de swaps de devises (note 14 b)	—	—	(31,2)	—
	(13,0) \$	(12,2) \$	(297,6) \$	(319,1) \$

18 différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005 (données ajustées -18 b)	2006	2005 (données ajustées - 18 b)
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	319,6 \$	190,1 \$	886,3 \$	621,8 \$
Ajustements :				
Charges d'exploitation				
Exploitation b)	(4,2)	(4,2)	(12,7)	(12,7)
Amortissement des actifs incorporels c)	(12,5)	(20,5)	(38,2)	(61,4)
Coûts de financement e)	—	0,6	—	5,1
Comptabilisation des instruments dérivés f)	1,7	(3,3)	1,1	1,4
Modification des taux d'imposition prévus par la loi pratiquement en vigueur, mais non en vigueur	—	(15,1)	—	(15,1)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition g)	5,0	9,8	72,5	24,8
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	309,6	157,4	909,0	563,9
Autres éléments du résultat étendu h)				
Écart de conversion	0,4	(2,2)	1,2	(4,1)
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	(33,1)	(23,8)	3,0	(135,0)
Variation du passif minimal au titre des prestations de retraite	(0,7)	(0,7)	(3,6)	(2,0)
	(33,4)	(26,7)	0,6	(141,1)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	276,2 \$	130,7 \$	909,6 \$	422,8 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis				
- De base	0,91 \$	0,44 \$	2,63 \$	1,57 \$
- Dilué	0,90 \$	0,44 \$	2,61 \$	1,56 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Période de neuf mois	
	2006	2005 (données ajustées -18 b)
Tableau des bénéfices non répartis (déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	(785,5) \$	(590,2) \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions b)	—	(185,5)
Solde d'ouverture ajusté	(785,5)	(775,7)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	909,0	563,9
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	123,5	(211,8)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en sus du capital-actions déclaré	(284,5)	(215,6)
Ajustement pour achat d'attributions d'options sur actions n'excédant pas leur juste valeur	(267,1)	(241,1)
Excédent du produit des bons de souscription utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus	—	(2,0)
	2,1	—
Solde à la fin	(426,0) \$	(670,5) \$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actif à court terme	1 274,3 \$	1 242,5 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 457,2	7 339,4
Actifs incorporels amortissables	2 171,4	2 295,2
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,3	2 964,6
Écart d'acquisition	3 594,8	3 575,5
Autres actifs	800,5	736,3
	18 264,5 \$	18 153,5 \$
Passif à court terme	3 757,7 \$	2 027,5 \$
Dette à long terme	3 407,6	4 639,9
Autres passifs à long terme	1 662,4	2 024,9
Impôts reportés	1 265,8	1 410,8
Part des actionnaires sans contrôle	22,3	25,6
Capitaux propres	8 148,7	8 024,8
	18 264,5 \$	18 153,5 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Au 30 septembre 2006 (en millions)	Capitaux propres							
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Options	Bénéfices non répartis (déficit)	Écart de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 262,6 \$	3 474,1 \$	0,8 \$	1 093,2 \$	(6,1) \$	— \$	163,3 \$	6 987,9 \$
Ajustements :								
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 770,6	1 017,7	—	(1 382,5)	—	—	—	1 405,8
Rémunération à base d'actions b)	10,2	63,3	—	(133,3)	—	—	59,8	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc.								
Écart d'acquisition d)	—	131,4	—	(7,9)	—	—	—	123,5
Débentures convertibles	—	(2,9)	—	4,1	—	—	(1,2)	—
Comptabilisation des instruments dérivés f)	—	—	—	0,4	—	—	—	0,4
Cumul des autres éléments du résultat étendu h)	—	—	—	—	6,1	(375,0)	—	(368,9)
Selon les PCGR des États-Unis	4 043,4 \$	4 683,6 \$	0,8 \$	(426,0) \$	— \$	(375,0) \$	221,9 \$	8 148,7 \$

Au 31 décembre 2005 (en millions)	Capitaux propres (données ajustées – 18 b)							
	Actions ordinaires b)	Actions sans droit de vote b)	Options	Bénéfices non répartis (déficit) b)	Écart de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport b)	Total
Selon les PCGR du Canada	2 311,6 \$	3 556,7 \$	5,9 \$	849,7 \$	(7,3) \$	— \$	153,4 \$	6 870,0 \$
Ajustements :								
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c) à e)	1 824,8	1 069,0	—	(1 493,9)	—	—	—	1 399,9
Rémunération à base d'actions b)	7,4	50,3	—	(137,2)	—	—	79,5	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc.								
Écart d'acquisition d)	—	131,4	—	(7,9)	—	—	—	123,5
Débentures convertibles	—	(2,9)	—	4,1	—	—	(1,2)	—
Comptabilisation des instruments dérivés f)	—	—	—	(0,3)	—	—	—	(0,3)
Cumul des autres éléments du résultat étendu h)	—	—	—	—	7,3	(375,6)	—	(368,3)
Selon les PCGR des États-Unis	4 143,8 \$	4 804,5 \$	5,9 \$	(785,5) \$	— \$	(375,6) \$	231,7 \$	8 024,8 \$

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a entraîné le retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Avantages sociaux futurs	(4,2) \$	(4,2) \$	(12,7) \$	(12,7) \$

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001. Les informations à fournir en vertu des PCGR du Canada pour la rémunération à base d'actions sont présentées à la note 9.

En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 1994. Avant l'adoption de la méthode de la comptabilisation à la juste valeur, la méthode de la valeur intrinsèque était utilisée pour comptabiliser les attributions d'options sur actions octroyées aux employés. La société a choisi d'utiliser la méthode rétrospective modifiée comme méthode transitoire et suivant cette méthode, une charge relative aux attributions d'options sur actions a été constatée dans le bénéfice net en vertu des PCGR des États-Unis pour les exercices avant 2006. La charge relative aux attributions d'options sur actions constatée dans les exercices postérieurs à 2005 a trait aux attributions d'options sur actions octroyées après 1994 sur lesquelles des droits seront acquis au cours d'exercices postérieurs à 2005.

Étant donné que la société a choisi la méthode rétrospective modifiée comme méthode transitoire, elle doit présenter, en vertu des PCGR des États-Unis, l'incidence qu'aurait le recours à la méthode de la comptabilisation à la juste valeur de la rémunération à base d'actions sur le bénéfice net et le bénéfice net par action ordinaire et par action sans droit de vote pour la période correspondante.

Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'adoption de cette méthode fera en sorte qu'il n'y aura plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relativement à la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base d'actions comptabilisée dans les résultats d'exploitation. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

L'application de la méthode rétrospective modifiée comme méthode transitoire a eu l'incidence suivante sur les montants comparatifs du bénéfice net présentés :

Périodes terminées le 30 septembre 2005 (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	Période de neuf mois
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		
Présenté antérieurement	161,5 \$	574,3 \$
Déduire : Rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions calculées selon la méthode de la juste valeur pour toutes les attributions ¹⁾	(4,1)	(10,4)
Tel que présenté	157,4 \$	563,9 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis par action ordinaire et action sans droit de vote		
De base		
Présenté antérieurement (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	0,45 \$	1,60 \$
Tel que présenté (selon la méthode de la juste valeur)	0,44 \$	1,57 \$
Dilué		
Présenté antérieurement (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	0,45 \$	1,59 \$
Tel que présenté (selon la méthode de la juste valeur)	0,44 \$	1,56 \$

- 1) L'incidence de la méthode de la comptabilisation à la juste valeur pour la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions sur le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle et sur le bénéfice net ne varie pas. De plus, la méthode de la comptabilisation à la juste valeur pour la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ni sur les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Afin de tenir compte de la juste valeur des attributions d'options sur actions octroyées après 1994 sur lesquelles les droits ont été acquis avant 2006, certaines composantes des capitaux propres figurant dans l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 auraient été ajustées comme suit :

(en millions)	Capitaux propres						
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Options	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre : 2002 et 2003 (total des montants transitoires aux fins des PCGR du Canada)	— \$	0,4 \$	— \$	(25,1) \$	— \$	24,7 \$	— \$
2004 et 2005	—	25,7	—	(33,3)	—	7,6	—
Total des montants constatés au 31 décembre 2005 aux fins des PCGR du Canada	—	26,1	—	(58,4)	—	32,3	—
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions (et incidences connexes) découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre 1995 à 2001, inclusivement ¹⁾	7,4	50,3	—	(137,2)	—	79,5	—
Total des montants transitoires aux fins des PCGR des États-Unis	7,4	76,4	—	(195,6)	—	111,8	—
Montants au 31 décembre 2005 aux fins des PCGR des États-Unis, présentés antérieurement	4 136,4	4 728,1	5,9	(589,9)	(375,6)	119,9	8 024,8
Montants au 1 ^{er} janvier 2006 aux fins des PCGR des États-Unis	4 143,8 \$	4 804,5 \$	5,9 \$	(785,5) \$	(375,6) \$	231,7 \$	8 024,8 \$

- 1) Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

Afin de tenir compte de la juste valeur des attributions d'options sur actions octroyées après 1994 sur lesquelles les droits ont été acquis avant 2005, certaines composantes des capitaux propres figurant dans l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont été ajustées comme suit :

(en millions)	Capitaux propres						Total
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Options, bons de souscription et autres	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre :							
2002 et 2003 (total des montants transitoires aux fins des PCGR du Canada)	— \$	0,4 \$	— \$	(25,1) \$	— \$	24,7 \$	— \$
2004	—	14,7	—	(19,1)	—	4,4	—
Total des montants constatés au 31 décembre 2004 aux fins des PCGR du Canada	—	15,1	—	(44,2)	—	29,1	—
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions (et incidences connexes) découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre 1995 à 2001, inclusivement ¹⁾	3,4	10,5	—	(141,3)	—	127,4	—
Total des montants transitoires aux fins des PCGR des États-Unis	3,4	25,6	—	(185,5)	—	156,5	—
Montants au 31 décembre 2004 aux fins des PCGR des États-Unis, présentés antérieurement	4 341,0	4 700,8	27,7	(590,2)	(249,2)	119,9	8 350,0
Montants au 1 ^{er} janvier 2005 aux fins des PCGR des États-Unis	4 344,4 \$	4 726,4 \$	27,7 \$	(775,7) \$	(249,2) \$	276,4 \$	8 350,0 \$

1) Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

c) Charges d'exploitation — Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 18 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

(en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950,0 \$	330,5 \$	1 619,5 \$	1 654,2 \$
Abonnés – services sans fil	250,0	250,0	—	3,5
	2 200,0	580,5	1 619,5	1 657,7
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	1 833,3	1 833,3	—	—
	4 033,3 \$	2 413,8 \$	1 619,5 \$	1 657,7 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2006, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)

2006 (reste de l'exercice)	67,4 \$
2007	209,1
2008	121,3
2009	71,4
2010	62,9

d) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 18 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

e) Coûts de financement

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, la dette à long terme de TELUS au moment de l'acquisition a été comptabilisée à sa juste valeur, plutôt qu'à son coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, les intérêts débiteurs sur cette dette selon les PCGR des États-Unis différeront. Au 31 décembre 2005, l'amortissement de cette différence avait été réalisé.

f) Comptabilisation des instruments dérivés

Aux fins des PCGR des États-Unis, tous les instruments dérivés doivent être comptabilisés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Les PCGR du Canada prévoient un traitement comptable différent pour les instruments financiers. Selon les PCGR des États-Unis, les instruments dérivés qui constituent des couvertures de juste valeur, y compris les instruments financiers faisant l'objet de la couverture, sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans les résultats. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans le résultat étendu (se reporter à la note 18 h).

g) Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2006	2005	2006	2005
Impôts exigibles	(19,8) \$	(2,3) \$	(23,5) \$	(21,0) \$
Impôts reportés	141,3	94,5	212,3	274,5
	121,5	92,2	188,8	253,5
Crédits d'impôt à l'investissement	—	—	(12,6)	—
	121,5 \$	92,2 \$	176,2 \$	253,5 \$

La charge (l'économie) d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2006		2005	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	145,7 \$	33,6 %	85,5 \$	34,4 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	—		(0,2)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales des exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(24,9)		(0,7)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	1,8		1,4	
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	—		(1,5)	
Crédits d'impôt à l'investissement	—		—	
Autres	(1,1)		3,6	
	121,5	28,0 %	88,1	34,5 %
Impôts des grandes sociétés	—		4,1	
Charge (économie) d'impôts selon les PCGR des États-Unis	121,5 \$	28,0 %	92,2 \$	36,1 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2006		2005	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	367,0 \$	33,6 %	283,7 \$	34,5 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	(162,7)		(1,4)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales des exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(23,9)		(12,0)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	4,9		3,5	
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	—		(37,5)	
Crédits d'impôt à l'investissement	(8,4)		—	
Autres	(0,7)		4,0	
	176,2	16,1 %	240,3	28,9 %
Impôts des grandes sociétés	—		13,2	
Charge (économie) d'impôts selon les PCGR des États-Unis	176,2 \$	16,1 %	253,5 \$	30,4 %

h) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées. Les PCGR du Canada n'exigent pas la présentation du résultat étendu avant les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	2006				2005			
	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total
Montant	0,4 \$	(49,9) \$	(0,9) \$	(50,4) \$	(2,2) \$	(36,5) \$	(0,9) \$	(39,6) \$
Charge (économie) d'impôts	—	(16,8)	(0,2)	(17,0)	—	(12,7)	(0,2)	(12,9)
Montant net	0,4	(33,1)	(0,7)	(33,4)	(2,2)	(23,8)	(0,7)	(26,7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(6,5)	(164,5)	(170,6)	(341,6)	(4,1)	(232,3)	(127,2)	(363,6)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(6,1) \$	(197,6) \$	(171,3) \$	(375,0) \$	(6,3) \$	(256,1) \$	(127,9) \$	(390,3) \$

Périodes de neuf mois terminées les
30 septembre (en millions)

	2006				2005			
	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total
Montant	1,2 \$	6,3 \$	(3,9) \$	3,6 \$	(4,1) \$	(206,0) \$	(2,8) \$	(212,9) \$
Charge (économie) d'impôts	—	3,3	(0,3)	3,0	—	(71,0)	(0,8)	(71,8)
Montant net	1,2	3,0	(3,6)	0,6	(4,1)	(135,0)	(2,0)	(141,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(7,3)	(200,6)	(167,7)	(375,6)	(2,2)	(121,1)	(125,9)	(249,2)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(6,1) \$	(197,6) \$	(171,3) \$	(375,0) \$	(6,3) \$	(256,1) \$	(127,9) \$	(390,3) \$

i) Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre

Régime d'avantages sociaux futurs. En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de ses états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société devra constater intégralement les obligations liées à ses régimes d'avantages sociaux futurs selon le Statement of Financial Accounting Standards n° 158 du Financial Accounting Standards Board intitulé « Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and other Postretirement Plans ». L'application de cette norme entraînera la présentation de la situation de capitalisation des régimes de la société à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées sera inclus comme une composante des autres éléments du résultat étendu. Simultanément, la comptabilisation du passif minimal au titre des prestations de retraite sera abandonnée. La société continue d'évaluer les dispositions de cette prise de position.

Positions fiscales incertaines : En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de son exercice 2007, la société devra se conformer à la comptabilisation des positions fiscales incertaines selon l'interprétation n° 48 du Financial Accounting Standards Board intitulée « Accounting for Uncertainty in Income Taxes ». La société continue d'évaluer les dispositions de l'interprétation.

Simple définition de « juste valeur ». En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de son exercice 2008, la société devra suivre la méthode uniformisée relative à l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs selon le Statement of Financial Accounting Standards n° 157 du Financial Accounting Standards Board intitulé « Fair Value Measurements ». La société évalue actuellement les dispositions de cette prise de position.

Autre : En ce qui concerne la société, aucune autre norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.